

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2012/11/27-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 novembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

DÉCIDE :

OBJET : Mise en œuvre des procédures d'amortissement

Le conseil d'administration approuve les modalités de mise en œuvre des procédures d'amortissement de l'Université détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 27 novembre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



Mise en œuvre des procédures d’amortissement

Proposition approuvée par le conseil d’administration en date du 27 novembre 2012

I – ENJEUX FINANCIERS

Les dotations aux amortissements sont des opérations non décaissables (qui ne génèrent pas de mouvements de trésorerie) mais qui impactent le résultat de fonctionnement de l’exercice.

Pour l’ensemble des 3 universités d’Aix Marseille, les amortissements représentaient **38,8M€** sur l’exercice 2011.

La charge d’amortissement est calculée en fonction de la durée de dépréciation du bien. L’amortissement est par ailleurs une notion déterminante dans le calcul de la capacité d’autofinancement.

Il convient en conséquence d’obtenir des éléments de calcul permettant à la fois :

- D’opter pour des durées permettant de ne pas pénaliser la capacité de l’Etablissement dans le renouvellement de ses biens ;
- De ne pas allonger inutilement la durée afin de ne pas peser sur le résultat.

L’arbitrage sur les durées d’amortissement doit permettre de prendre en compte l’ensemble de ces contraintes.

Il concerne les durées des matériels et des bâtiments :

II – MATERIEL

1) Qualification des biens en investissement :

Les biens d’une valeur unitaire supérieure ou égale à **800€ Hors taxe** sont comptabilisés en investissement et constituent ainsi des biens inscrits à l’inventaire de l’Université. S’agissant des ordinateurs, dans le but d’assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l’inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à **600€ Hors taxe**.

2) Amortissements

L’arbitrage porte principalement sur les matériels suivants :

	P1	P2	P3	Proposition
Mat scien aff ou dot	10	5	10	5
Mat scien acquis	10	5	10	5
Autres mat scient.		5	10	5
Mat transport acquis	5	10	5	5
Mat bur aff ou dot		5	10	5
Mat bureau acquis	10	5	10	5
Mat bureau autres		5	10	5

- 1) **Matériel scientifique** : La proposition est de ramener pour AMU la durée d'amortissement à 5 ans. Cette proposition permet d'une part d'assurer la cohérence avec les contrats ANR conclus en 2012 et d'autre part d'augmenter le financement, celui-ci étant lié à la durée d'amortissement des biens acquis avec la subvention de l'ANR. L'inventaire physique des matériels relevant du périmètre de l'université de Provence étant en cours de constitution, il est prévu que ceux-ci soient amortis sur une période de 5 ans à compter de leur date d'acquisition au 1^{er} janvier 2012. Pour les matériels scientifiques relevant du périmètre de l'université de Paul Cézanne, l'amortissement sera opéré sur la valeur comptable nette calculée au 1^{er} janvier 2012.
- 2) **Véhicules** : La proposition permet le renouvellement des véhicules sur une durée plus courte pour le périmètre 2 et s'aligne sur les périmètres 1 et 3. La durée proposée est davantage conforme à la durée préconisée par les normes comptables en vigueur.
- 3) **Matériel de bureau** : La proposition de ramener la durée d'amortissement à 5 ans permet le renouvellement des matériels sur une durée plus courte et davantage conforme à la durée préconisée par les normes comptables en vigueur.

EN CONCLUSION IL EST PROPOSE AU VOTE DU CA LES DUREES D'AMORTISSEMENT SUIVANTES :

COMPTES	LIBELLE	DUREE AMORTISSEMENT PROPOSEE EN 2012
20120000	Frais de premier établissement	3
20300000	Frais de recherche et développement	3
20531000	Log acqui-ss traite	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres conces° et dt	3
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5
21210000	Agencements, aménagements de terrains nus	20
21220000	Agencements, aménagements de terrains aménagés	20
21250000	Agencements, aménagements de terrains bâtis	20
21410000	Bâtiments sur sols d'autrui	20
21450000	Inst gé.érales, agencements aménagements des constructions sur sol d'autrui	20
21510000	Inst techn complexes	10
21530000	Maériel scientifique	5
21550000	Outilsage industriel	10
21560000	Matériel enseignement	5
21570000	Agencet et aménagement du matériel outillage	10
21610000	Collections de documentation	5
21810000	Inst agct aménagements divers	20
21820000	Matériel de transport	5
21830000	Matériel de bureau	5
21840000	Mobilier	10
21870000	Matériel informatique	5
21880000	Matériel divers	5

III - BATIMENTS

L'approche par composants est appliquée sur l'ensemble des périmètres.

1) Situation actuelle en 2011

REPARTITION AU 31 DECEMBRE 2011			
COMPOSANTS	RATIO	DUREE	PONDERATION
Structure	48,03	50	24,02
Etanchéité couverture	3,1	20	0,62
Façades	0,54	20	0,11
Menuiseries extérieures serrurerie	8,73	20	1,75
Electricité et courants forts et faibles	9,53	15	1,43
Plomberie	2,12	15	0,32
Chauffage ventilation	11,69	15	1,75
Ascenseurs	0,02	15	0,00
Cloisons peinture revêtement de sols	16,24	10	1,62
<i>Durée moyenne pondérée</i>			<i>31,62</i>
<i>Charge d'amortissement en %</i>			<i>3,16</i>

Les composants choisis appellent les observations suivantes :

- Nombre élevé de composants dont 2 non significatifs (Ascenseurs 0.02% et Façades 0.54%)
- Le composant relatif aux « cloisons peinture et revêtement de sols » apparaît comme un composant « fourre- tout » pour lequel il est difficile de comptabiliser les sorties de travaux. En effet, les cloisons peuvent être considérées comme des travaux de création et non de renouvellement.
- Enfin le composant principal « structure » n'est pas en adéquation avec les taux majoritairement retenus par les universités.

2) Proposition

REPARTITION PROPOSEE			
COMPOSANTS	RATIO	DUREE	PONDERATION
Structure	52,3	50	26,15
Menuiseries extérieures serrurerie	8,7	20	1,74
Etanchéité couverture	3,1	20	0,62
Aménagements intérieurs	12,2	20	2,44
Electricité et courants forts et faibles	9,5	15	1,43
Plomberie	2,1	15	0,32
Chauffage ventilation	11,6	15	1,74
Ascenseurs	0,5	15	0,08
<i>Durée moyenne pondérée</i>			<i>34,51</i>
<i>Charge d'amortissement en %</i>			<i>2,90</i>

3) Conclusion

La proposition permet :

- **La simplification en termes de traitement des fiches immobilisations et de comptabilisation des sorties notamment ;**
- **De correspondre davantage aux composants observés dans les universités (cf enquête réalisée par le réseau des agents comptables) ;**
- **Une meilleure conformité aux préconisations du CSTB (Centre Scientifique et technique du Bâtiment).**